



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du lundi 13 novembre 2023

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 06/11/2023

date d'affichage : 06/11/2023

treize novembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Marie-Christine PORTE représentée par Michel CONDI, Catherine MONCANIS représentée par Marie-Laure PRADEILLES;

Absents et Excusés : Isabelle CELLIER

Secrétaire de séance :

Marie-Laure PRADEILLES

2023D038 - Objet : Marché de Noël 2023

Il est proposé de renouveler le Marché de Noël, le samedi 2 Décembre 2023 à partir de 14h00 à l'intérieur de la salle polyvalente et à ses abords.

Des stands seront tenus par des exposants : artisans, créateurs, producteurs, particuliers qui souhaitent proposer divers produits garantissant la qualité du marché de Noël.

Des associations proposeront des boissons et des gâteaux.

L'extérieur sera aménagé avec un chalet ainsi qu'un espace convivial où les visiteurs pourront s'installer s'ils le souhaitent.

Une démonstration de structure sur bois à la tronçonneuse sera proposée aussi en extérieur.

Le règlement intérieur figurant en annexe n°1 précise les modalités de fonctionnement du marché, les modalités d'inscription au marché selon le statut de l'exposant. Un registre d'identification des exposants sera complété avant la manifestation.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

Préfecture
Date de réception de l'AR: 20/11/2023
048-214801037-2023D038-DE

BUDGET PREVISIONNEL	MONTANT en TTC
2 Paniers garnis	50.00 €
SACEM	65.00 €
Démonstration sculpture	350.00 €
Imprévu	50.00 €
Total	515.00 €

Cette manifestation ne générera aucune recette à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- APPROUVER les modalités d'organisation et la tenue du marché de Noël de MONTRODAT le samedi 2 décembre 2023 ainsi que son règlement intérieur,
- ACCEPTER le budget prévisionnel de cette manifestation.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**La Secrétaire de Séance,
Marie-Laure PRADEILLES**



**Le Maire,
Rémi ANDRE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Préfecture
Date de réception de l'AR: 20/11/2023
048-214801037-2023D038-DE